Nations Unies S/PV.4982



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4982e séance

Jeudi 3 juin 2004, à 16 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-37380 (F)

La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et avec l'assentiment du Conseil, je propose d'inviter S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Ministre des Affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari. À la fin de cet exposé, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions. Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le faire savoir dès maintenant au Secrétariat.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Le mardi 1er juin, le peuple iraquien a franchi le premier pas vers le recouvrement de sa pleine souveraineté et de son indépendance. L'envoyé spécial de l'ONU, M. Lakhdar Brahimi, a supervisé la présentation du nouveau Gouvernement intérimaire iraquien qui assumera l'autorité le 30 juin, dans ce qui marque un succès majeur de la transition de l'Iraq vers la démocratie et la fin de l'occupation légale de notre pays.

La formation du Gouvernement intérimaire est l'aboutissement d'un vaste processus de consultation mené à l'initiative de M. Brahimi qui, malgré les contraintes de sécurité, a voyagé dans tout l'Iraq pour solliciter l'avis de tous les secteurs de la société iraquienne. Au cours des derniers mois, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Conseil de gouvernement de l'Iraq et l'Autorité provisoire de la Coalition ont engagé un vaste exercice de consultation nationale, au moyen, notamment, de réunions publiques, qui a touché les dirigeants tribaux, religieux et communautaires, les partis politiques à l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil de gouvernement, les personnalités et les associations féminines, notamment. La sélection des membres du Gouvernement intérimaire s'est faite au mérite et sur la base des compétences, avec un élément d'équilibrage politique et social. S'il représente la grande majorité de la population de la société iraquienne, il aurait cependant été impossible d'y inclure les plus de 400 partis politiques et associations qui ont déjà fait leur apparition dans ce nouvel Iraq libre.

Je voudrais remercier les Nations Unies, les États Membres et le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de leur appui et de l'aide qu'ils ont apportée à la formation du Gouvernement intérimaire. Je sais particulièrement gré à M. Brahimi de ses efforts constants. Il a été un excellent facilitateur de ce succès.

Le processus s'est déroulé, à notre avis, de façon raisonnablement légitime et correcte. Nous ne pouvons dire qu'il ait été tout à fait parfait, mais je pense que le résultat s'avèrera dans les jours à venir comme le meilleur que l'on pouvait attendre dans les circonstances.

Aujourd'hui, je voudrais demander instamment à la communauté internationale de poursuivre son appui en adoptant un nouveau projet de résolution du Conseil de sécurité pour avaliser la mise en place du Gouvernement intérimaire souverain. J'invite instamment le Conseil à adopter ce projet de résolution le plus rapidement possible, afin d'appuyer le processus politique en cours, de réaffirmer que l'Iraq doit avoir la maîtrise de ses propres ressources et de reconnaître que l'Iraq a besoin de la présence continue d'une force multinationale fonctionnant en partenariat avec les autorités iraquiennes.

Nous nous félicitons pleinement du texte positif du projet de résolution actuellement à l'examen, que

nous encourageons le Conseil à adopter et pour lequel nous présentons ici nos avis et nos propositions d'amendements afin que le projet de résolution corresponde plus complètement aux souhaits et aux aspirations du peuple iraquien. Les vues de l'Iraq doivent être représentées et entendues par tous, car ce projet entérinera le processus démocratique que le peuple iraquien a choisi de mener, dont les intérêts sont au cœur du projet.

Nous recherchons un nouveau projet de résolution sans ambiguïté, dans lequel soit souligné le transfert de la pleine souveraineté au peuple iraquien et à ses représentants. Ce projet doit se démarquer clairement des résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003) du Conseil de sécurité, qui légitimaient l'occupation de notre pays. En enlevant la mention d'occupation, nous priverons les terroristes et les forces antidémocratiques d'un sujet de ralliement pour inciter à la violence dans notre pays.

Nous comptons sur le projet de résolution pour approuver le transfert de pouvoir effectif et complet, le 30 juin. Il s'agit, autrement dit, d'investir le Gouvernement intérimaire de la pleine autorité de gérer les affaires de l'Iraq, de prendre lui-même ses décisions, et cette autorité doit s'appliquer pour les questions de sécurité en Iraq. Ce transfert de souveraineté doit aussi autoriser le Gouvernement intérimaire à maîtriser, administrer et gérer les ressources et les biens de l'Iraq. C'est à l'Iraq que doit revenir le rôle dirigeant dans les mécanismes de suivi décidés par le Conseil de sécurité pour l'utilisation de ses ressources.

Nous reconnaissons que la formation du Gouvernement intérimaire est à marquer d'une pierre blanche dans le processus politique global, défini par l'accord du 15 novembre, que j'ai présenté au Conseil en décembre 2003. À cet égard, la Loi administrative transitoire, qui définit la loi intérimaire au cours de cette période de transition, est fondamentale pour le processus politique. D'ici à la fin de 2005, la Loi administrative transitoire sera le seul cadre juridique et le seul dispositif intérimaire qui reflète les souhaits de la majorité du peuple iraquien de voir l'Iraq libre, uni et démocratique.

Les principes consacrés dans la Loi administrative transitoire reflètent la voie de la réforme et de la démocratisation suivie par l'Iraq et réglementent le fonctionnement des Gouvernements intérimaire et de transition. Nos frères de la Ligue des États arabes se sont félicités de l'adoption de la Loi administrative transitoire et nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'entériner et de reconnaître cet important document historique.

L'appui constant de l'ONU au processus politique nous est essentiel pour pouvoir accomplir les tâches qui nous attendent. Je voudrais, à cet égard, décrire les nouvelles mesures prises pour ouvrir encore davantage le processus à tous.

Afin d'élargir davantage la participation, il y a des plans de tenue d'une conférence nationale – nous l'espérons, en juillet 2004 – pour permettre à tous ces partis et à tous ces individus qui souhaitent être représentés d'avoir leur mot à dire dans le processus démocratique. Un comité préparatoire a déjà été constitué pour cette conférence. Une commission électorale a également été établie afin de superviser les élections avec l'aide et l'appui des experts de l'Organisation des Nations Unies. Une partie du mandat de ce gouvernement intérimaire est de travailler en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions pour préparer la tenue des élections générales en 2005. Pour y parvenir, nous avons besoin de l'avis et de l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies et nous demandons aux États Membres d'aider l'Iraq à assurer des conditions de sécurité permettant la tenue d'élections.

À cet égard, nous, Iraquiens, sommes reconnaissants à la coalition qui a aidé à nous libérer de la persécution du régime de Saddam Hussein. Nous remercions le Président Bush et le Premier Ministre Blair de leur dévouement et de leur attachement à cette mission et nous reconnaissons les sacrifices de toutes les forces de la coalition pour aider le peuple iraquien à établir un Iraq stable, libre et démocratique. Nous devons également reconnaître les sacrifices faits par notre propre peuple pour cette noble cause. Le renversement de l'ancien régime a entraîné l'effondrement total de l'État et de ses institutions et, depuis avril de l'année dernière, nous avons travaillé très dur à rétablir la sécurité et les forces militaires et de police de l'Iraq.

Néanmoins, nous n'en sommes pas encore au stade où nous pouvons assurer notre propre sécurité et, par conséquent, le peuple iraquien a besoin et demande l'aide des forces multinationales pour qu'elles travaillent en étroite coopération avec les forces

iraquiennes à stabiliser la situation. Je souligne que tout départ prématuré des troupes internationales entraînerait le chaos et la possibilité réelle d'une guerre civile en Iraq. Cela provoquerait une crise humanitaire et fournirait aux terroristes une plate-forme leur permettant de lancer leur campagne funeste dans notre pays et au-delà de nos frontières. La présence continue de la force multinationale contribuera à préserver l'unité de l'Iraq, à prévenir une intervention régionale dans nos affaires et à protéger nos frontières à cette étape critique de notre reconstruction.

C'est une réalité objective de l'Iraq d'aujourd'hui que nous avons besoin de l'assistance et du partenariat continus de ces troupes, mais nous avons également besoin que cette présence soit réglementée par des arrangements qui ne compromettent ni la souveraineté du Gouvernement intérimaire ni le droit de la force multinationale de se défendre. Les forces iraquiennes doivent être sous commandement iraquien, mais opérer en liaison et en partenariat avec la force multinationale pour parvenir à cet objectif. Le Gouvernement iraquien de transition et le nouveau Gouvernement intérimaire iraquien doivent avoir leur mot à dire dans la présence future de ces forces et nous demandons instamment que cela soit dit dans le nouveau projet de résolution.

Je voudrais pour conclure rappeler au Conseil de sécurité l'esprit de coopération qui a présidé au processus de formation du nouveau Gouvernement intérimaire de l'Iraq et l'importance de sa création. Sur 32 ministres, six sont des femmes et le Gouvernement est le plus représentatif du peuple iraquien dans l'histoire de notre pays. Il est révélateur que le transfert de pouvoir au nouveau Gouvernement ait été pacifique et n'ait connu aucune des effusions de sang qui historiquement sont caractéristiques des transferts de pouvoir dans notre région.

Pendant le processus complexe de délibérations qui en a précédé la formation, des conférences nationales de réconciliation ont eu lieu à Arbil et à Bagdad, au cours desquelles le Conseiller spécial, M. Brahimi, a pris la parole. Nous sommes fiers de ce que toutes les parties intéressées aient été disposées à faire des compromis et des concessions mutuelles pour le plus grand bien d'un avenir meilleur pour tous les Iraquiens. L'appui du Grand Ayatollah Sistani représente également un signal très positif et important de la part de ce dirigeant religieux hautement respecté.

L'évolution politique en Iraq est progressive, de plus en plus inclusive, et nous restons résolument attachés aux mesures précises que nous devons prendre pour parvenir aux élections en 2005. Ce n'est qu'en suivant cette voie que nous préserverons l'intégrité territoriale et l'unité de l'Iraq et que nous créerons un pays pacifique et prospère pour notre peuple.

M. Baali (Algérie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée de souhaiter la bienvenue au Ministre Zebari à cette importante séance du Conseil de sécurité. Je le remercie d'avoir accepté l'invitation du Conseil d'entamer aujourd'hui un dialogue avec les Membres du Conseil et de nous faire part de ses vues, de sa vision concernant l'avenir de l'Iraq et de ce que, à la veille de recouvrer sa souveraineté et son indépendance, ce pays frère attend de la communauté internationale et, plus particulièrement, de ce Conseil en matière d'aide à la construction de ses institutions nationales et à la reconstruction de son économie nationale.

Bien sûr, nous sommes désireux de voir l'Iraq retrouver sa pleine souveraineté et son gouvernement exercer toutes ses compétences et responsabilités et gérer toutes les affaires intérieures et extérieures du pays, y compris tout ce qui a trait à la sécurité, aux ressources et à la richesse, en particulier ce qui concerne la gestion du Fonds de développement pour l'Iraq. La déclaration du Ministre Zebari à cet égard allait dans le bon sens et je le remercie des idées, des vues et de la vision qu'il nous a présentées. Nous n'épargnerons aucun effort pour les aborder de façon constructive car en dernière analyse, le cœur de la question est l'avenir de l'Iraq. L'Iraq lui-même doit être satisfait et accepter le projet de résolution auquel nous mèneront nos délibérations.

J'aimerais adresser quelques questions à M. Zebari qui, je l'espère, ne lui paraîtront pas trop embarrassantes.

Premièrement, est-ce que le Ministre Zebari pense que le libellé actuel du premier paragraphe du projet de résolution garantit au Gouvernement iraquien tous les pouvoirs nécessaires pour exercer sa souveraineté et ses fonctions et pour mener les affaires intérieures et extérieures du pays, y compris en matière de sécurité?

Deuxièmement, est-ce que le Ministre Zebari estime que le libellé du paragraphe 6 du projet de résolution, qui porte sur l'exercice par le

Gouvernement iraquien de son autorité sur les forces de sécurité nationales iraquiennes, est suffisamment fort? Est-ce qu'il garantit vraiment à l'Iraq le plein contrôle de ses forces? Y a-t-il besoin d'être plus explicite dans le libellé de ce paragraphe?

Troisièmement, comment le Ministre voit-il les rapports entre le Gouvernement iraquien et la force multinationale? Estime-t-il qu'une lettre adressée au Conseil soit suffisante ou est-il nécessaire de rappeler certains des principes généraux et de mentionner de manière spécifique qu'en ce qui concerne les opérations militaires de la force multinationale le dernier mot incombe au Gouvernement iraquien?

Quatrièmement et dernièrement, puisque le Ministre arrive justement d'Iraq et qu'il est mieux informé de la situation là-bas, le texte du projet de résolution prévoit-il le rôle que l'Iraq veut pour l'ONU ou l'Iraq a-t-il une autre vision de ce rôle?

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de saluer le retour au Conseil de M. Zebari, cette fois-ci en tant que Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire iraquien.

L'Iraq est sur le point de franchir une étape capitale dans son histoire contemporaine. Le nouveau Gouvernement nommé au début de la semaine assumera sa pleine souveraineté ce mois-ci et, dans les mois à venir, il assumera la responsabilité et les pouvoirs nécessaires pour guider le peuple iraquien vers les élections nationales au début de l'an prochain. Le travail qui attend le Gouvernement du Ministre Zebari offre des promesses exaltantes pour l'avenir, mais nous sommes convaincus qu'il ne sera pas aisé. Ses collègues et lui-même seront appelés à démontrer leur engagement à l'égard du peuple iraquien à un moment difficile et dangereux. Ceux qui sèment la terreur dans leur tentative de voler aux Iraquiens l'espoir qu'ils ont placé dans l'avenir s'entêteront et peut-être même multiplieront leurs attaques insidieuses et vicieuses. Nous sommes malheureusement mais douloureusement conscients du fait que M. Zebari et ses collègues prennent des risques personnels en servant leur pays.

Les États-Unis se félicitent vivement de la formation d'un cabinet de femmes et d'hommes distingués représentatifs des ressources, des talents et de la diversité de la société iraquienne. Comme le Président Bush l'a dit mardi, « le Gouvernement dispose des compétences, de la volonté et de la détermination nécessaires pour permettre à l'Iraq de surmonter les défis qui l'attendent ». Les États-Unis se tiennent prêts à aider le Gouvernement iraquien à atteindre l'objectif d'un Iraq à l'abri du danger, démocratique et en paix avec ses voisins. Nous faisons appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils se joignent à nous afin d'aider le peuple iraquien à concrétiser sa vision.

Nous rendons hommage au Conseiller spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin d'ouvrir la nouvelle voie où s'engage le peuple iraquien sous la houlette du Premier Ministre. L'Ambassadeur Brahimi a engagé des consultations animées avec des centaines, et même des milliers, d'Iraquiens représentatifs de la diversité iraquienne. Nous espérons voir ce processus se poursuivre avec la formation, le mois prochain, d'un conseil national chargé de conseiller et d'assister le Gouvernement provisoire.

Aujourd'hui, alors que M. Zebari se joint à nous, le Conseil de sécurité examine un projet de résolution distribué par ma délégation et celle du Royaume-Uni. Le projet salue cette nouvelle étape dans l'histoire de l'Iraq. L'occupation de l'Iraq prendra fin et le peuple iraquien assumera la pleine responsabilité et les pleins pouvoirs de gouverner une nation fière et riche. L'adoption par le Conseil de ce projet de résolution en temps voulu témoignera d'un changement radical dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Iraq après une période de près de 14 ans qui a suivi l'invasion du Koweït par Saddam Hussein.

Nous saluons la présence du Ministre Zebari ici à New York, et nous nous félicitons de la contribution de l'Iraq à l'échange de vues sur le projet de résolution considéré. Dans les jours à venir, mon gouvernement et nos partenaires de la Force multinationale entameront un dialogue avec le nouveau Gouvernement iraquien sur tout un éventail de questions, et en particulier sur la nature du partenariat entre la Force multinationale et le peuple iraquien. Les États-Unis s'engagent à soutenir le nouveau Gouvernement iraquien dans ses efforts pour instaurer une stabilité durable en Iraq et pour permettre la tenue d'élections nationales libres d'ici la fin de janvier 2005. Ce sera un véritable partenariat fondé sur des objectifs communs et sur une coopération concrète à tous les niveaux, depuis les soldats des

patrouilles jusqu'aux niveaux les plus élevés des deux gouvernements souverains.

Notre travail au Conseil de sécurité, qui vise à appuyer le peuple iraquien, ne cessera pas avec l'adoption de ce projet de résolution ou avec la fin de l'occupation. Nous devons affronter avec résolution et détermination ceux qui cherchent à refuser au peuple iraquien la possibilité d'un gouvernement autonome et démocratique et ceux qui cherchent à semer l'instabilité, la peur et la terreur en Iraq. Les États-Unis ne failliront pas dans cette tâche. Ce travail exige un effort partagé de la communauté internationale, qui se tient aux côtés du peuple iraquien et du Gouvernement provisoire iraquien à mesure qu'ils progressent sur la voie menant aux élections et à la mise en place d'institutions de gouvernance compétentes et où qu'ils œuvrent à bâtir un avenir stable, pacifique et démocratique pour leur pays.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, de l'exposé qu'il vient de faire. C'est la première fois que le Conseil de sécurité entend l'avis du représentant du Gouvernement provisoire iraquien sur la situation actuelle en Iraq et sur le nouveau projet de résolution à l'examen du Conseil de sécurité. Nous espérons que d'autres occasions se présenteront.

Comme l'a précisément déclaré le Secrétaire général Kofi Annan, la formation du Gouvernement provisoire iraquien symbolise un nouveau commencement. La Chine exprime sa satisfaction devant la formation du Gouvernement provisoire iraquien et nous espérons que cela contribuera le plus rapidement possible au rétablissement de la pleine souveraineté de l'Iraq et à la stabilisation de la situation en Iraq. Nous espérons et sommes convaincus qu'avec le large soutien du peuple iraquien et le ferme appui de la communauté internationale, le Gouvernement provisoire accomplira sa mission sans heurts.

L'adoption en temps voulu du nouveau projet de résolution par le Conseil de sécurité sera importante pour l'évolution future de l'Iraq. À cette fin, toutes les parties ont adopté une attitude constructive et ont poursuivi des consultations approfondies sur le projet de résolution concernant la question iraquienne, proposé par le Royaume-Uni et les États-Unis.

Nous pensons que le nouveau projet de résolution devrait envoyer deux signaux très clairs. Le premier est la fin de l'occupation militaire en Iraq, restituant ainsi la pleine souveraineté au peuple iraquien. Après le 30 juin, le Gouvernement provisoire iraquien exercera les pleins pouvoirs dans tous les domaines, notamment politique, économique, sécuritaire, judiciaire et diplomatique. Le deuxième est que le stationnement et les responsabilités de la Force multinationale devraient être respectueux de l'avis de l'Iraq. Avant de lancer des opérations militaires d'envergure, il faut au préalable consulter le Gouvernement iraquien et lui demander son consentement afin d'illustrer le fait que le Gouvernement provisoire dispose des pleins pouvoirs. Par ailleurs, la durée du mandat de la Force multinationale doit être en harmonie avec le processus politique en Iraq.

Nous croyons que, dans nos consultations sur le projet de résolution, nous devrions entendre les avis de l'Iraq et de ses voisins. Ce n'est que lorsque nous disposerons d'un bon projet de résolution qui jouit de l'appui de toutes les parties que nous pourrons contribuer à stabiliser la situation en matière de sécurité et à assurer la reconstruction et le développement harmonieux de l'Iraq.

J'aimerais profiter de cette occasion pour poser un certain nombre de questions au Ministre des affaires étrangères M. Zebari. Premièrement, quelles sont les attentes du nouveau Gouvernement intérimaire iraquien par rapport à un nouveau projet de résolution? A-t-il des suggestions à cet effet? Deuxièmement, qu'espère le Gouvernement intérimaire en ce qui concerne le rôle de l'Organisation des Nations Unies? Et troisièmement, quels progrès ont été réalisés par rapport à l'accord de sécurité négocié entre l'Iraq et la force multinationale?

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'aimerais exprimer notre reconnaissance pour la présence de notre Secrétaire général, du moins au début de cette séance et, bien entendu, nous nous félicitons de la possibilité d'un échange de vues sur le contenu du nouveau projet de résolution sur l'Iraq avec l'ancien et nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Zebari. Nous avons été partisans de ce dialogue dès le départ, car nous sommes fermement convaincus que le nouveau Gouvernement intérimaire iraquien doit avoir son mot à dire en ce qui concerne le cadre que ce projet de résolution va définir pour les mois à venir.

Dans les négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent, l'Allemagne s'est toujours prononcée en faveur d'un principe fondamental, qui est que le processus politique et l'architecture de sécurité pour cette période intérimaire ne doivent pas être imposés à l'Iraq par le Conseil de sécurité ni par qui que ce soit d'autre, même avec les meilleures intentions du monde. Je crois que l'on peut dire qu'il est très important pour la crédibilité de ce cadre intérimaire qu'il soit le résultat de consultations directes entre le Gouvernement intérimaire désigné et le Conseil de sécurité, plutôt que simplement le résultat d'arrangements ou d'accords bilatéraux.

Nous appuyons par conséquent l'idée exprimée par d'autres membres du Conseil lors de précédentes séances, selon laquelle il ne faut pas limiter ce dialogue avec les représentants du Gouvernement intérimaire à un événement ponctuel. Bien entendu, nous serions très reconnaissants si les nouveaux dirigeants politiques étaient disposés à poursuivre ces discussions avec le Conseil de sécurité au début de la semaine prochaine.

Les deux principaux éléments s'agissant du futur projet de résolution seront, d'après nous, les suivants : premièrement, il devra transmettre un signal clair qui marque une véritable rupture avec l'occupation et qui suscite ainsi la nécessaire acceptation au sein du peuple iraquien; et deuxièmement, il devra définir les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement intérimaire, de la force multinationale et des anciennes puissances occupantes, et de l'Organisation des Nations Unies, dans leurs rapports triangulaires, d'une manière qui s'accorde avec le signal souhaité d'un transfert complet de souveraineté et d'autorité.

Nous sommes tout à fait conscients du fait que la présence de 140 000 soldats étrangers et de plusieurs milliers de civils étrangers doit être harmonisée avec le concept d'un réel et crédible rétablissement de la souveraineté pleine et entière. Tout en reconnaissant que la version révisée du projet de résolution américano-britannique constitue une tentative sincère de parvenir à cette réconciliation, nous estimons qu'il est encore possible de faire mieux, vers un rétablissement plus crédible de l'autorité et de la pleine souveraineté iraquienne, en particulier dans trois domaines du texte tel qu'il se présente actuellement.

Ma première remarque concerne le transfert de souveraineté. Selon nous, il doit être clair qu'une pleine autorité sera transférée, et je crois avoir entendu de la part du Ministre des affaires étrangères comme des représentants de la Coalition que telle est l'intention. Nous estimons que les seules restrictions susceptibles de survenir dans certains domaines devraient être des restrictions auto-imposées découlant de la nature intérimaire du Gouvernement intérimaire – en tant que Gouvernement intérimaire.

Ma deuxième remarque concerne la durée du mandat de la force multinationale. Nous convenons avec le Ministre des affaires étrangères et l'Ambassadeur Negroponte qu'un retrait prématuré des troupes ne serait pas désirable, mais nous pensons qu'une date butoir – c'est-à-dire, une date précise pour l'expiration du mandat de la force – représente un signal important qui doit être inclus dans le texte, sans exclure la possibilité d'un renouvellement du mandat ou d'un changement de statut ultérieur qui placerait la présence de troupes étrangères en Iraq sous un autre régime juridique, par exemple par le biais d'un accord sur le statut des forces.

De plus, le droit sans ambiguïté dont dispose le Gouvernement intérimaire de mettre fin au mandat plus tôt s'il le désire doit être clarifié, afin de souligner le fait qu'il s'agit d'un gouvernement tout à fait souverain.

Ma troisième remarque concerne l'architecture de sécurité – la description des principes généraux qui régiront le partage des responsabilités en matière de sécurité entre le Gouvernement intérimaire et la force multinationale – le partenariat, selon les termes employés par l'Ambassadeur Negroponte. Ceci ne signifie pas une gestion centralisée jusque dans les moindres détails, car cela doit être laissé aux parties sur le terrain.

Mais j'aimerais poser deux questions au Ministre des affaires étrangères sur ce point. Qu'estime-t-il être les principes généraux qui devraient faire figure de facteurs déterminants dans la relation entre la force multinationale et son gouvernement, particulièrement si des points de vue discordants se faisaient jour sur certaines questions? Et dans ce contexte, ma deuxième question sera, comme le projet de résolution fait référence à une demande de son gouvernement concernant la poursuite de la présence de la force multinationale et à une lettre concernant la force multinationale adressée au Président du Conseil de sécurité, peut-il nous informer du contenu de ces

communications ou préciser l'état actuel de la situation?

Nous serions très reconnaissants d'entendre le point de vue de son gouvernement sur ces questions ainsi que sur d'autres aspects du projet de texte. Bien entendu, nous comprenons que le Gouvernement intérimaire a été nommé il y a seulement quelques jours et n'a peut-être pas eu l'occasion de débattre en détail de tous les aspects du projet de résolution, mais nous estimons que ce projet de résolution est important et que son message pourrait bien influer sur l'acceptabilité de la transition politique en Iraq. Nous sommes par conséquent très intéressés par ses opinions préliminaires aujourd'hui et nous espérons avoir un dialogue constant avec les responsables de son pays.

M. de La Sablière (France) : Je suis d'abord heureux de souhaiter la bienvenue à M. Zebari et de le féliciter pour sa confirmation aux fonctions de Ministre des affaires étrangères. Nous avons pris acte de la formation du Gouvernement intérimaire iraquien, qui prendra ses fonctions au 30 juin. Nous lui souhaitons de réussir pleinement dans la tâche très difficile qui sera la sienne jusqu'aux élections. La France, de son côté, est disposée à travailler avec le Gouvernement iraquien et à lui apporter sa contribution pour la reconstruction économique et politique du pays.

J'aimerais également dire à M. Zebari combien sa présence parmi nous aujourd'hui nous paraît utile. Alors que le Conseil de sécurité débat depuis plusieurs semaines d'un projet de résolution essentiel pour l'avenir de l'Iraq, il est bien sûr nécessaire qu'il puisse connaître les vues et les attentes des autorités iraquiennes.

Les discussions que nous avons eues au Conseil de sécurité depuis plusieurs semaines ont montré, je pense, que tous ses membres partagent le même objectif d'une restauration pleine et entière de la souveraineté iraquienne au 30 juin et c'est d'ailleurs ce que M. Zebari nous a dit tout à l'heure dans son exposé.

Le Gouvernement iraquien qui a été formé doit avoir, à partir du 30 juin, une autorité pleine et entière dans tous les domaines.

Outre sa composition, nous pensons que sa crédibilité aux yeux du peuple iraquien dépendra de sa capacité à gouverner pleinement et en toute indépendance. Dans le même temps, nous savons tous que le maintien d'une force multinationale en Iraq – et M. Zebari l'a également dit tout à l'heure – demeurera nécessaire pour quelque temps afin de contribuer à stabiliser le pays et d'aider les Iraquiens à assumer dès que possible par eux-mêmes l'entière responsabilité de leur sécurité.

Nous ne pensons pas que ces deux exigences soient contradictoires, ou du moins pas nécessairement. Il est possible de réconcilier le retour à la souveraineté avec le maintien d'une importante présence militaire étrangère. Il est possible de faire coexister un Gouvernement souverain et la force multinationale en respectant à la fois la pleine autorité de ce Gouvernement et l'efficacité opérationnelle de la force.

De notre point de vue, il n'est toutefois pas suffisant de décréter qu'il y aura coopération ou partenariat entre le Gouvernement iraquien et la force multinationale. Sans entrer dans les détails ni les modalités, les principes ou les paramètres généraux de cette coopération et de ce partenariat devraient être définis dans la résolution. Le Gouvernement intérimaire iraquien devrait avoir une autorité complète sur ses forces de sécurité et sur ses forces armées, libre à lui de mettre certaines de ses forces à disposition de la force multinationale s'il le juge nécessaire ou souhaitable. Les forces iraquiennes ne devraient donc pas être engagées dans les opérations de la force multinationale sans le consentement du Gouvernement iraquien.

Nous pensons également que la force multinationale devrait accomplir son mandat en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien. L'accord préalable du Gouvernement iraquien devrait être requis pour certaines opérations d'envergure susceptibles d'avoir d'importantes implications politiques. Peut-on en effet prendre le risque de répéter le scénario de Fallujah, alors que l'une de tâches principales du Gouvernement iraquien sera d'engager un effort de dialogue et de réconciliation nationale en vue des élections?

Enfin, il nous paraît essentiel que le Gouvernement iraquien, en tout cas le Gouvernement issu des élections, puisse décider librement de mettre fin au mandat de la force multinationale. Cette décision ne devrait appartenir qu'à lui.

Je relève que les principes que je viens d'évoquer ont tous fait l'objet de déclarations publiques concordantes de la part de hauts responsables de la

Coalition ou de pays qui n'en font pas partie, dont le mien. Il semble donc qu'il existe un large consensus sur ces principes. Dans ces conditions, il devrait être possible de les faire figurer dans la résolution dont nous discutons. C'est, nous le pensons, nécessaire pour adresser au peuple iraquien le signal clair et crédible que son gouvernement sera pleinement responsable, et que le maintien temporaire de la force multinationale ne signifie pas que sa souveraineté est amputée.

Au final, c'est l'opinion et les attentes du peuple iraquien qui doivent guider le travail du Conseil de sécurité. Le Ministre des affaires étrangères iraquien a déjà évoqué plusieurs des points que j'ai mentionnés. Nous lui serions très reconnaissants des indications complémentaires qu'il pourrait souhaiter nous apporter sur ces points. Nous espérons également que nous aurons la possibilité de poursuivre nos échanges avec lui. Nous avons été très heureux de l'échange que nous avons eu ce matin et des échanges que nous aurons avec d'autres responsables au cours des prochains jours.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord saluer la présence au Conseil de sécurité du Ministre Zebari, qui se trouve de nouveau parmi mais avec des fonctions différentes. Il nous semble que l'ensemble de ses suggestions et recommandations est absolument indispensable à l'adoption d'une résolution qui soit bonne pour l'avenir de l'Iraq en cette période si importante.

Comme il l'a dit, une première mesure a été prise dans le processus politique avec la désignation du Gouvernement intérimaire souverain. Et comme il l'a dit, c'est le meilleur résultat vu les circonstances actuelles. C'est un compromis, et comme tout compromis, ce n'est pas la meilleure situation, mais il est basé sur la réalité. Nous convenons avec lui que l'idée clef de la résolution que nous devrons adopter est le transfert plein et entier de l'exercice de la souveraineté aux Iraquiens à compter du 30 juin. Nous pensons qu'avec la désignation du Gouvernement intérimaire, un grand pas a été fait dans cette voie, ainsi que dans l'échéancier de la transition politique vers la démocratie pleine et entière.

Il faut donner à ce Gouvernement la possibilité d'accomplir des tâches spécifiques pendant une période donnée. Et maintenant, nous, au Conseil de sécurité, devons relever le défi d'élaborer une bonne résolution qui contribue effectivement au transfert plein et entier de la souveraineté au Gouvernement intérimaire, sans équivoque, le plus clairement possible et, si possible, avec des apports supplémentaires de la part du Gouvernement iraquien lui-même dans les jours qui viennent.

Nous avons déjà réalisé des progrès considérables, mais le texte devra être encore plus explicite sur la relation entre le Gouvernement intérimaire souverain et la force multinationale. Il devra réaffirmer les principes du droit international et du droit international humanitaire. Il devra préciser plus clairement la date butoir du mandat de la force multinationale, étant entendu que cette dernière sera nécessaire pendant une période assez longue, comme l'a dit le Ministre Zebari lui-même.

Dans cette perspective, je voudrais donc saisir cette occasion pour poser trois questions qui pourraient aider le Conseil à élaborer le projet de résolution.

Premièrement, durant les négociations précédant la sélection du Gouvernement intérimaire, certains critères ont été énoncés relativement au futur Gouvernement intérimaire iraquien. À cet égard, je voudrais savoir si le nouveau Gouvernement a adopté ou même envisagé la clause selon laquelle les personnes désignées pour faire partie du Gouvernement intérimaire ne peuvent pas se présenter aux élections prévues pour janvier de l'année prochaine.

Deuxièmement, je voudrais savoir quels sont les éléments fondamentaux qui, de l'avis du Ministre des affaires étrangères, permettront au Gouvernement intérimaire d'exercer la pleine autorité que lui confère la souveraineté dont il sera investi à compter du 30 juin. En d'autres termes, quelles sont les composantes indispensables qui garantiraient la souveraineté pleine et entière et que vous voudriez voir dans la résolution?

Enfin, nous avons lu dans la presse des déclarations attribuées à des membres du Gouvernement intérimaire sur la question de la sécurité. Pour cette raison, et pour reprendre les paroles du Ministre Zebari au sujet du plein contrôle des forces iraquiennes – nous voudrions savoir si les nouvelles autorités iraquiennes espèrent avoir le contrôle entier et effectif des forces armées et de la sécurité du pays. Comment espèrent-elles assurer la coordination entre ces forces et la force multinationale?

Je voudrais poser une question supplémentaire, à laquelle le Ministre Zebari ne doit pas se sentir obligé de répondre. Quelle politique sera adoptée à l'égard des milices qui existent actuellement sur le terrain et qui pourraient entraver le futur processus politique?

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Depuis le début de la crise en Iraq, l'année dernière, le Pakistan est guidé par les intérêts et le bien-être du peuple iraquien – avant la guerre, pendant la guerre et après la guerre. À la suite de la guerre en Iraq, le Pakistan a préconisé le plein respect de certains principes fondamentaux : la souveraineté iraquienne et les intérêts du peuple iraquien; l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq; et le contrôle de l'Iraq sur ses propres ressources naturelles. Nous sommes heureux que ces principes soient reflétés dans la résolution 1483 (2003) et dans les résolutions ultérieures du Conseil.

Comme nous le reconnaissons tous aujourd'hui, l'Iraq entre dans une nouvelle phase de son existence politique. Un Gouvernement intérimaire a été formé et a revendiqué tous les attributs de la pleine souveraineté. Comme nous en avons été informés, la formation du Gouvernement intérimaire, par la voie d'un processus de consultation conduit par le Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, est un premier pas dans la transition vers un gouvernement pleinement représentatif. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de M. Brahimi, à notre avis, est vital pour que le Gouvernement intérimaire iraquien soit accepté à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le Gouvernement pakistanais s'est félicité de la nomination de l'administration intérimaire iraquienne en tant que mesure sur la voie du rétablissement d'un gouvernement pleinement représentatif dans le pays. Le Pakistan espère que l'Iraq, sous l'administration intérimaire, exercera une pleine souveraineté, ce qui lui confèrera une crédibilité, protègera son unité et son intégrité territoriale et l'aidera à rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays. Le Pakistan espère également que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle central pour aider le peuple iraquien à exercer sa pleine souveraineté et à assurer le rétablissement le plus rapide possible de la sécurité et de la stabilité et la reconstruction de son pays.

Nous attendons avec intérêt un rapport détaillé de M. Brahimi dans un avenir proche et son évaluation de la situation et des perspectives d'avenir. Nous avons écouté avec intérêt et attention la déclaration que le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, a faite au Conseil de sécurité aujourd'hui. Ma délégation sera sensible à l'avis du Gouvernement intérimaire iraquien lorsqu'elle examinera le projet de résolution actuellement à l'examen au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques commentaires et poser quelques questions au Ministre des affaires étrangères.

Le Ministre des affaires étrangères Zebari a indiqué que plus de 400 groupes politiques étaient apparus en Iraq; de toute évidence, ils ne sont pas tous représentés dans les arrangements intérimaires. Nous voudrions savoir si le Gouvernement intérimaire a l'intention de poursuivre les efforts pour veiller à l'intégration la plus large possible de divers groupes politiques et susciter l'appui le plus large possible du peuple iraquien.

Deuxièmement, nous avons noté que le Gouvernement intérimaire iraquien souhaitait avoir la pleine autorité; nous voudrions à cet égard demander s'il envisagerait des limites à cette autorité en s'imposant lui-même des retenues. Le peuple iraquien, comme nous l'a dit le Ministre des affaires étrangères Zebari, a besoin de la présence d'une force multinationale, et l'a demandée, pour l'aider à stabiliser la situation en matière de sécurité. Nous serions reconnaissants si nous pouvions connaître son évaluation des principales sources des menaces qui pèsent sur la sécurité en Iraq aujourd'hui. Deuxièmement, le Gouvernement intérimaire a-t-il à l'esprit un calendrier en ce qui concerne la présence de la force multinationale?

Le Ministre des affaires étrangères Zebari a également indiqué que la force multinationale devra être réglementée et qu'un partenariat devra être établi entre les autorités iraquiennes et la force multinationale. Nous voudrions savoir si elles ont déjà réfléchi à la nature de ce partenariat dans le domaine de la sécurité et si des mécanismes sont envisagés pour réglementer ce partenariat.

Enfin, je voudrais laisser quelques questions à la réflexion du Ministre des affaires étrangères. La délégation iraquienne pourra peut-être répondre plus tard, si elle ne peut le faire maintenant. Elles ont trait aux dispositions du projet de résolution relatif à l'embargo sur les armes et à l'organe international

supervisant le fonds de développement iraquien. Le Gouvernement intérimaire estime-t-il que ces dispositions sont compatibles avec le transfert de la pleine souveraineté et de la pleine autorité au Gouvernement iraquien?

Enfin, nous espérons que le Gouvernement intérimaire établira bientôt des contacts avec ses voisins et les consultera. Nous serions heureux de connaître ses plans en la matière, car, à notre avis, les contacts et la coopération renforceront la sécurité et la stabilité aussi bien en Iraq que dans toute la région.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Zebari de sa déclaration.

Le 1er juin, le Gouvernement intérimaire iraquien a vu le jour et le Conseil de gouvernement temporaire a été dissous. Plus tôt dans la journée, le Secrétaire général nous a exposé les résultats de la mission de son Envoyé spécial, M. Brahimi. Nous attendons avec intérêt le rapport de M. Brahimi lui-même.

La Russie a toujours prôné le rétablissement rapide de la pleine souveraineté de l'Iraq. À cette fin, il est très important que le peuple iraquien reconnaisse le Gouvernement intérimaire comme la principale force politique du pays. À ce sujet, ma délégation se félicite de ce qu'a dit le Secrétaire général lors des consultations du Conseil, indiquant que les Iraquiens eux-mêmes devront juger leur gouvernement, non pas sur ses déclarations mais sur les mesures spécifiques qu'il prendra. Ma délégation estime aussi qu'une autre remarque du Secrétaire général est très importante, à savoir que la sécurité dans le pays ne peut pas être assurée par des moyens exclusivement militaires et que nous devons faire en sorte que les détracteurs les plus virulents du Gouvernement soient associés au dialogue national à venir.

Nous espérons que le Gouvernement intérimaire pourra apporter une contribution importante à la création d'institutions nationales et d'un système de gouvernement, et qu'il pourra relever des défis tels que le rétablissement de la stabilité interne, le relèvement de l'économie et des infrastructures sociales et le retour de l'ordre public. Nous pensons que la communauté internationale, sous la conduite de l'ONU, doit apporter la plus grande aide possible au peuple iraquien pour parvenir à ces objectifs.

À l'heure actuelle, le Conseil de sécurité travaille sur un projet de résolution concernant l'Iraq. Notre tâche est de veiller à ce que le peuple iraquien soit de nouveau uni et souverain et que la stabilité, la démocratie et la prospérité économique prévalent dans le pays. Nous devons être sûrs d'agir conformément aux souhaits du peuple iraquien et de ne pas lui imposer notre volonté. À cet égard, nous comptons entendre du Gouvernement intérimaire des propositions concrètes sur l'assistance que la communauté internationale doit apporter à l'Iraq, en particulier dans les domaines politique, économique, militaire et humanitaire. Nous tiendrons compte de ces propositions dans nos prochains travaux sur le projet de résolution du Conseil sur l'Iraq.

Nous proposons également que le chef du Gouvernement intérimaire, ainsi que plusieurs ministres, viennent à New York pour rencontrer les membres du Conseil de sécurité. Une autre option est de tenir une telle réunion dans la région, ce qui donnerait la possibilité aux pays voisins de l'Iraq de participer activement au dialogue avec les dirigeants iraquiens.

Je voudrais maintenant poser plusieurs questions. Tout d'abord, quels sont les domaines prioritaires? Selon quelles priorités le Gouvernement intérimaire souhaite-t-il recevoir l'assistance de la communauté internationale? Quel peut-être le rôle de l'ONU en la matière?

Ma deuxième question porte sur le dossier des armes de destruction massive de l'Iraq, puisque aucune arme de ce genre n'a encore été trouvée. Nous pensons que le projet de résolution que le Conseil est en train de préparer concernant l'Iraq doit répondre clairement à la question de savoir qui sera responsable de la recherche d'indices sur les armes de destruction massive et de la sécurité des sites et de l'ensemble des matières trouvées sous le contrôle de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Que pense le Ministre de l'idée de relancer les travaux de la COCOVINU et de l'AIEA au moment du transfert de pouvoir au Gouvernement intérimaire, afin de déployer en Iraq un système de contrôle du désarmement à long terme, basé sur les résolutions du Conseil de sécurité?

Ma troisième question, qui a déjà été posée par d'autres délégations, concerne les relations entre le Gouvernement intérimaire et la force multinationale. Et ma dernière question est la suivante : le Ministre

considère-t-il qu'il est important d'envisager la convocation, peut-être en plusieurs étapes, d'une conférence internationale qui servirait d'instrument pour contribuer au règlement iraquien? Que pense le Ministre de cette idée?

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi saluer chaleureusement la présence aujourd'hui dans la salle du Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari. C'est en fait, depuis la formation du Gouvernement intérimaire iraquien, la première occasion qu'ont les membres du Conseil de sécurité d'entendre les vues et les attentes de ce Gouvernement quant à la manière dont le Conseil peut au mieux aider les Iraquiens à concrétiser leurs aspirations.

Je saisis cette occasion pour saluer la présence plus tôt parmi nous du Secrétaire général de l'Organisation.

L'ONU mérite, elle aussi, un certain crédit pour tout le chemin accompli, nous permettant aujourd'hui d'entendre une déclaration pleine d'espoir et de confiance en l'avenir de la part d'un représentant du nouvel Iraq.

Les missions Brahimi et Perelli ont d'ores et déjà produit un résultat précieux. Mon gouvernement s'est félicité de la formation du Gouvernement intérimaire, le 1er juin, qui marque une étape importante vers le transfert de la pleine souveraineté à l'Iraq, le 30 juin. Il estime également qu'avec le Gouvernement intérimaire en place, le processus politique en Iraq entre dans une nouvelle phase importante. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement intérimaire sera en mesure de cristalliser la réflexion, de maintenir ensemble les aspirations du peuple iraquien, et de prendre un départ audacieux pour gérer la tâche la plus complexe qui l'attende, à savoir la bonne mise en œuvre du calendrier politique afin d'organiser des élections libres et justes en Iraq.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, je voudrais indiquer ici une fois de plus que la Roumanie est déterminée à encourager l'adoption d'une nouvelle résolution sur l'Iraq contribuant au mieux aux redoutables processus de transformation dans ce pays. Les observations faites plus tôt par de M. Zebari semblent indiquer que nous sommes sur la bonne voie. Je voudrais assurer M. Zebari que la Roumanie est fermement décidée à continuer d'appuyer les processus de transition en cours en Iraq, notamment concernant les efforts de stabilisation menés par la force multinationale et la reconstruction économique et institutionnelle du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : En attendant que le représentant du Royaume-Uni prenne la parole, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de représentant des Philippines.

Nous attachons une grande importance à la reconstruction de l'Iraq. Nous sommes convaincus, nous aussi, que l'ONU doit jouer un rôle dans le processus politique menant à la mise en place d'un gouvernement permanent en Iraq. Il est fondamental que le processus politique de restauration de la souveraineté de l'Iraq soit pleinement accepté et appuyé par le peuple iraquien.

Comme beaucoup l'ont souligné, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU, la prise en charge du processus par les Iraquiens doit être un principe directeur de cet exercice. La légitimité du processus aux yeux du peuple iraquien sera en effet un facteur clef pour l'enracinement solide de la démocratie et de la stabilité dans le pays. Nous avons un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif.

Nos conceptions face à cet objectif peuvent diverger mais une chose est claire : l'Iraq a besoin de la participation et de la coopération de la communauté internationale, ainsi que des plans et programmes des Nations Unies et des autres parties prenantes pour pouvoir s'acheminer vers la paix et la stabilité. Le rôle moteur de l'ONU dans cet effort sera critique pour la réalisation d'un consensus diplomatique entre tous les principaux protagonistes en faveur de l'aide à la reconstruction de l'Iraq. Nos efforts seraient futiles sans l'apport de ceux qui seront directement touchés par nos décisions, à savoir les Iraquiens eux-mêmes. Le Conseil de sécurité a donc tout à gagner de la présence ici, aujourd'hui, du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Zebari, qui nous a clairement exposé les desiderata du peuple iraquien et la forme que doit revêtir le nouvel Iraq qu'il appelle de ses vœux.

Quelles que soient les mesures que prendra le Conseil, il devra tenir compte des différents éléments expliqués par M. Zebari, particulièrement en ce qui concerne la question de permettre au peuple iraquien de déterminer librement son propre avenir politique. De nombreuses questions exigent notre attention.

Nombre d'entre elles devront faire l'objet d'un examen et de débats ultérieurs, dans cette enceinte ou dans d'autres instances consacrées à l'Iraq, mais le Conseil se fondera certainement sur ce dont les Iraquiens eux-mêmes ont besoin, comme l'a dit M. Zebari. Les points qu'il a soulevés et les réponses qu'il aura apportées aux membres du Conseil sont des éléments sur lesquels devra porter notre réflexion dans le cadre des délibérations du Conseil sur le projet de résolution qui établira le cadre de l'action en Iraq.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Sir Emyr Jones Parry (*parle en anglais*) : Je suis navré de l'ordre peu orthodoxe de mon exposé.

Qu'il me soit permis de me joindre aux collègues qui ont salué la présence parmi nous de Monsieur le Ministre Zebari et se sont félicités de ses paroles émouvantes et pleines de force. C'est, je pense, l'occasion pour nous tous de voir dans cette enceinte un représentant de l'Iraq porteur de ce type de message.

Nous sommes également particulièrement reconnaissants à Lakhdar Brahimi de tout ce qu'il a fait et du rôle fondamental qu'il a joué comme facilitateur de ce qui a été qualifié de meilleur résultat possible. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est du soutien maximal de la communauté internationale; notre soutien à tous est nécessaire à l'Iraq, à son gouvernement et à son peuple.

Je me félicite particulièrement de la caution si vigoureuse apportée par M. Zebari au projet de texte actuellement à l'examen. J'ai lu avec beaucoup d'attention les observations qu'il a faites sur ce texte et j'ai été frappé du fait que les questions qu'il a soulevées sont des questions sur lesquelles le Conseil s'est penché et qui, je pense, vont être maintenant pleinement prises en compte dans le corps du texte dont nous sommes saisis. Il est vrai que le texte doit mettre l'accent sur le fait que la pleine souveraineté, sans restriction d'aucun ordre, que ce soit au niveau de la sécurité ou ailleurs, passera au peuple iraquien et au Gouvernement qui prend forme actuellement. Il est vrai que l'ONU doit assumer le rôle moteur dans le processus politique. Le Ministre a présenté très clairement la vision du Gouvernement entrant : la force multinationale est nécessaire, la population en a besoin et elle veut l'avoir.

C'est sur cette base – la condition préalable du maintien de la présence de la force – que le Conseil doit donner un nouveau mandat à cette opération pour qu'elle se poursuive. Mais il doit le faire de façon à montrer que la force fonctionnera en partenariat avec le Gouvernement, qu'un processus sera enclenché et que le projet de résolution dont nous sommes saisis, comme la lettre que nous attendons très bientôt du Premier Ministre iraquien, préciseront exactement comment le Gouvernement veut que la force fonctionne. Ce partenariat doit reposer sur le postulat suivant : le conseil de sécurité national doit s'occuper des grandes questions et doit s'atteler à trouver un accord quant à la forme exacte que devraient prendre certaines opérations de la force et aux grandes orientations stratégiques du fonctionnement de la force multinationale.

M. Zebari a insisté sur l'aspect de la souveraineté, mais aucun aspect de ce processus n'est incompatible ni avec une pleine souveraineté de l'Iraq ni, comme l'a reconnu le Ministre – ce que, j'espère, mes collègues ont bien entendu – avec le droit parallèle des contingents à la légitime défense et avec la mise en œuvre détaillée des opérations placées sous le commandement militaire de la force multinationale. Voilà comment je comprends ce partenariat. Je suis heureux que le Ministre semble avoir exactement la même perception de cette question et que cela ressorte très clairement dans le projet de résolution que nous allons adopter très bientôt et dans la lettre qui expose, comme je l'ai dit, le vœu du Gouvernement de voir les forces de sécurité iraquiennes rendre compte au Gouvernement du Ministre.

De l'avis du Gouvernement britannique, toutefois, si l'aval donné à la force multinationale est retiré, le pilier sur lequel repose la force s'effondrera également. Il serait clair que la force ne pourrait continuer d'exister mais ce n'est pas là que quiconque d'entre nous veut mettre l'accent en l'occurrence. Le Ministre a justement exprimé la chose de façon positive : l'Iraq a besoin de cette force, veut cette force et c'est la raison de notre partenariat.

Le partenariat doit être beaucoup plus large. C'est ce que doit maintenant faire la communauté internationale : se rassembler derrière l'Iraq et appuyer M. Zebari, appuyer le courage dont il fait preuve, avec ses collègues, pour faire franchir à l'Iraq cette étape intérimaire, puis le cap des élections, puis pour achever le processus politique. Je pense que l'ONU peut faire

davantage et lui donner tout son soutien, en lui souhaitant plein succès, dans cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari, pour qu'il réponde aux questions des membres du Conseil.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Je vais commencer à répondre aux questions dans l'ordre.

Tout d'abord, je vais répondre à mon bon ami l'Ambassadeur d'Algérie en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je le remercie de ses paroles aimables. Le projet de résolution revêt en effet une grande importance pour l'Iraq, pour la région et pour les autres pays arabes. En ce qui concerne les questions qu'il a posées, je voudrais préciser que le texte du projet de résolution, dans sa formulation actuelle concernant la nature de la souveraineté, le mandat du Gouvernement, etc., est tout à fait convenable. Par souveraineté nous entendons une souveraineté au service du peuple iraquien, au bénéfice du peuple iraquien, et dans laquelle le Gouvernement doit gérer ses propres affaires, prendre ses décisions en toute liberté et avoir la maîtrise des affaires de l'Iraq en matière de sécurité. Il doit aussi avoir le contrôle des ressources financières du pays et représenter le peuple iraquien dans les instances internationales.

S'agissant du mandat, comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma déclaration, nous comprenons que le maintien de la présence de la force multinationale est davantage une nécessité pour l'Iraq que pour les États-Unis, le Royaume-Uni ou la Pologne. Nous avons besoin de cette force et je l'ai fait savoir très clairement aux dirigeants et ministres des affaires étrangères arabes, à l'Organisation de la Conférence islamique et à la Ligue des États arabes.

Les risques sont grands et ils seraient encore exacerbés s'il venait à se créer un vide sécuritaire. Nous ne sommes pas encore prêts; nous n'avons pas suffisamment terminé nos préparatifs militaires et de sécurité pour être en mesure de dire au revoir à la force multinationale. À ce stade – nous le disons très clairement, sans aucune hésitation ni sentiment de honte – nous sommes davantage préoccupés par le sort de milliers d'Iraquiens, par l'avenir du pays et par la situation dans le pays. Il est important pour nous que les forces iraquiennes soient sous commandement iraquien. Nous devons utiliser notre imagination pour établir une coordination entre les forces iraquiennes et leur direction et le commandement de la force multinationale de façon qu'ils travaillent ensemble en tant que partenaires pour faire face aux menaces en matière de sécurité que nous affrontons.

Certes, il s'établira une correspondance entre le Gouvernement intérimaire iraquien et le Conseil de sécurité, et la présence continue de la force multinationale sera sans aucun doute soumise à l'approbation iraquienne – par opposition à la situation créée par la résolution 1483 (2003) ou 1511 (2003) dans laquelle la force multinationale était alors une force d'occupation, présente contre la volonté de la population iraquienne. Cette fois-ci, la force sera présente en vertu de l'approbation des représentants du peuple iraquien. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

(*parle en anglais*)

Le représentant de la République populaire de Chine a posé deux questions relatives à ce que nous voulons voir dans ce projet de résolution. Je pense avoir énuméré dans mon intervention les aspects qui sont importants pour nous. Mais, pour les répéter brièvement, je pense qu'il est nécessaire que le projet de résolution soit clair et sans ambiguïté et qu'il reflète très clairement la pleine souveraineté. Le peuple iraquien, en particulier, a besoin de voir qu'on lui transfère véritablement la souveraineté et l'autorité, et qu'il ne s'agit pas d'une opération cosmétique. Il est très important que le peuple le ressente et le voie. Ainsi, tout ce qui dans le langage pourra nous aider à renforcer cela, nous permettre d'arriver à cela, sera le bienvenu.

J'ai déjà parlé dans mon intervention de ce qui va suivre. Oui, nous avons besoin de l'aide de la force multinationale; nous avons besoin des efforts du Conseil; nous avons besoin de l'aide des États Membres et du reste de la communauté internationale. L'Iraq n'est plus seulement un problème local; il est devenu un problème régional et international. En fait, lorsque nous parlons du principal front dans la lutte contre le terrorisme international, nous savons de quoi il s'agit; nous le ressentons. Nous sommes tous les jours dans les tranchées. L'Iraq n'est pas comme d'autres pays tels l'Afghanistan ou la Somalie. En fait, l'effondrement de l'État iraquien aurait un impact énorme sur toute la région et sur les intérêts du Conseil également. Nous avons toujours dit à ceux de nos

voisins qui croient que l'instabilité continue en Iraq servirait leurs intérêts qu'ils commettaient une grave erreur. Nous avons tous vu la récente vague d'attentats terroristes en Arabie Saoudite, en Jordanie, en Syrie et à Istanbul, et cela n'est que le début si nous perdons cette bataille, cet affrontement. Il s'agit vraiment d'une lutte entre deux volontés concernant le type de pays que nous voulons établir.

Bien sûr, nous voulons vraiment des références claires au statut de la force multinationale, à ses opérations, à son rapport de coopération avec le Gouvernement intérimaire iraquien dans un esprit de partenariat. À ce stade – je serai très honnête; vous pouvez demander à n'importe quel membre du Gouvernement iraquien ou à n'importe quel politicien iraquien – un appel au retrait immédiat ou un calendrier fixe ou un calendrier pour le retrait serait très, très peu utile. Cela serait utilisé par nos ennemis pour compliquer davantage les choses. Si nous sommes prêts à assumer les responsabilités, cela peut être fait aussi rapidement que possible. Mais, comme nous le voyons, ces attaques fonctionnent selon un schéma : elles ont toutes des motifs politiques. À chaque fois que nous atteignons une étape, nous voyons ces forces qui veulent faire dérailler le processus revenir et mener leur jeu politique avec des bombes et des attaques-suicides.

Nous avons aussi vraiment besoin que le Gouvernement iraquien souverain ait le contrôle des ressources nationales et des finances du pays. Il serait difficile de justifier le fonctionnement d'un gouvernement souverain sans que ce gouvernement soit en mesure de gérer ses propres finances. À cet égard, je pense que l'Iraq a besoin d'être représenté pleinement dans tout mécanisme ou tout organe de supervision qui pourrait être prévu dans ce domaine pour qu'il puisse prendre un rôle important ou dirigeant à cet égard.

En outre, car nous ne pouvons vraiment pas opérer dans un vide juridique, nous voulons également une référence ou une reconnaissance qui indique que la Loi administrative transitoire est très importante pour nous, car toutes les mesures que nous prendrons maintenant et à l'avenir seront mises en œuvre en fonction de cette Loi.

Voilà nos principaux points. Nous accueillons favorablement le fait que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle très important et central dans ce processus. En fait, dans les processus politique, électoral, et de reconstruction, nous aurons besoin de l'Organisation des Nations Unies de bien des manières. Je pense qu'il y a maintenant une plus grande prise de conscience que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer que lorsque nous avons eu des difficultés en décembre ou janvier. Oui, c'est un défi dangereux, mais quand l'Organisation des Nations Unies a-t-elle travaillé dans des conditions faciles? Nous nous félicitons de ce rôle. J'estime que M. Brahimi et la mission récente de l'Organisation des Nations Unies ont accompli une tâche remarquable. Les conditions étaient hasardeuses et très dangereuses pour les membres de ces équipes, mais elles ont su relever le défi et nous sommes très fiers de les voir s'engager à nouveau de manière positive et constructive.

Notre ami le représentant de l'Allemagne a posé un certain nombre de questions et je vais y répondre. Mais j'aimerais également faire plusieurs observations car nous pensons qu'il est important d'éclairer plusieurs choses.

Nous sommes ici en tant que représentant du Gouvernement intérimaire iraquien et nous pouvons parler au nom du Premier Ministre et en faveur des nouveaux arrangements. Nous n'avons pas lu le texte il y a seulement deux jours; nous l'avons lu il y a des semaines, dès sa première distribution, et nous le connaissons par cœur. Nous pourrions passer un examen sur ce texte, l'expliquer point par point, expliquer ce que le projet de résolution implique et ce qu'il contient, car il ne s'agit pas là d'un exercice purement théorique pour nous; il s'agit de notre avenir. Alors il est certain que nous savons ce dont nous parlons et ce qui est en jeu.

Deuxièmement, je voudrais dire que nous, le nouveau Gouvernement iraquien, sommes ouverts à toute consultation à tous les niveaux que le Conseil jugera nécessaire car c'est pour nous très important d'aller au-devant du plus grand nombre de personnes et de membres possible.

J'ai répondu à certaines questions posées par le représentant de l'Allemagne, mais je voudrais dire relativement de ses deux questions principales que ce sont deux éléments fondamentaux que nous devons voir inclus dans tout arrangement ou accord pour réglementer les relations entre le Gouvernement intérimaire iraquien et la force multinationale. Je pense que, pour nous, le premier élément est très important –

que les forces armées, la police, les forces de sécurité, les services de renseignement et tout autre dispositif existant en Iraq devraient être mis sous contrôle iraquien et sous commandement iraquien, et qu'ils ne devraient pas faire partie intégrante de la force multinationale ou être placés sous un commandement étranger. Il est question ici de la pleine souveraineté. Nous devrions, à notre avis, le dire haut et fort.

Ceci est également compris par nos amis et alliés. Ils nous aident à constituer ces forces. Ils investissent des fonds, offrent leur assistance et font des sacrifices pour former notre police et notre armée, notamment. Mais pour ce faire, il nous faut certes assurer notre propre commandement et établir une liaison ou une coordination entre certaines structures. Je pense que c'est la première condition.

Le deuxième principe est que le Gouvernement intérimaire iraquien et le Gouvernement de transition iraquien devraient à notre sens avoir réellement voix au chapitre sur le statut final de ces forces. Nous en avons besoin. La question est purement hypothétique. Je pense que nous aurons encore besoin de ces forces pour un bon moment mais, en tant que Gouvernement souverain, nous devons absolument avoir voix au chapitre à cet égard; elles ne seront pas sans limitation de durée éternellement. Mais nous devons avoir voix au chapitre concernant la durée du mandat de ces forces. Je pense que ce sont les deux éléments que nous avons essayé d'expliquer.

Je pense que le Premier Ministre, M. Ayad Allawi, et le Cabinet se sont officiellement réunis aujourd'hui et ont examiné sans détour la question. Nous avons engagé des consultations et établi des contacts permanents avec eux et nous envisageons de rédiger ces lettres au nom du Gouvernement intérimaire iraquien.

J'ai été très touché par les observations de l'Ambassadeur de France, et j'ai également pris beaucoup de plaisir à notre discussion ce matin et à l'échange de vues. Je lui sais gré de ses efforts pour faire en sorte que le projet de résolution soit adopté par consensus afin de montrer au peuple iraquien et au monde que le Conseil de sécurité est uni dans son désir de voir un Gouvernement iraquien véritablement souverain assumer une autorité et des pouvoirs authentiques et surmonter les difficultés actuelles. Je pense que c'est un objectif commun dont nous en Iraq faisons grand cas et pour lequel nous adressons nos remerciements.

L'Ambassadeur du Chili a posé un certain nombre de questions. Je commencerai par la dernière concernant le sort des milices. Nous travaillons depuis quelque temps avec le Groupe de forces interarmées multinationales et l'Autorité intérimaire de la Coalition à les démanteler et, conformément à la loi administrative transitoire, à mettre hors-la-loi ou supprimer toutes les milices, quelle que soit leur composition, qui fonctionnent et opèrent illégalement. Il s'agit des Chiites et des Kurdes, les partis politiques, et d'intégrer toutes ces milices dans la nouvelle armée iraquienne et dans les nouvelles formations militaires iraquiennes.

Le processus a bien commencé. L'un des problèmes auxquels nous avons été récemment confrontés avec Mouqtada Al-Sadr est le recours à la violence et aux armes pour faire passer un message ou pour se faire connaître. Notre position a été d'affirmer qu'il y a en fait d'autres façons d'être représenté; le processus politique est ouvert à tous et, si l'on veut être reconnu, il existe des élections et d'autres moyens pour ce faire. L'on n'a pas besoin de recourir à la violence pour faire passer un message.

C'est la position du Gouvernement intérimaire iraquien. Il n'y aura pas de place pour les milices en Iraq, en dehors de l'armée iraquienne et des forces de police. Pourtant, il faut que notre pays assume le contrôle de la sécurité et ait les pouvoirs d'assurer la sécurité, et c'est une question que nous avons débattue. Nous ne partageons pas parfois l'avis de nos amis de la Coalition. La sécurité est une question complexe. Il ne s'agit pas seulement du recours à la force; cela concerne assurément les services de renseignement, les questions politiques et économiques, la fermeture des frontières – ainsi tel que nous le voyons, il s'agit d'une démarche multiforme. Nous réalisons des progrès dans la formation et l'amélioration de nos services de renseignement. En particulier, plusieurs institutions nouvelles chargées de la sécurité ont été récemment créées. Le Ministère de la défense a été remis sur pied et le Service de renseignements national a été reconstitué. Nous faisons également des progrès avec la police des frontières et les autres formations militaires et de sécurité.

Je sauterai quelques questions, car j'ai répondu à certaines. Je passerai en revue certaines des questions

et des observations de l'Ambassadeur du Pakistan. J'ai parlé de 400 partis politiques, groupes et associations. C'est un chiffre auquel nous sommes parvenus; c'est un processus en cours. On ne peut assurément pas inclure tout le monde, mais dans le cadre du processus politique, la conférence politique aura lieu prochainement et comprendra d'autres éléments. Nous organiserons des élections – disons plutôt des commissions électorales locales – auxquelles ils pourront participer. Nous ne cherchons pas exclure qui que ce soit. Mais l'on ne peut pas inclure tous les dirigeants politiques, tribaux ou religieux iraquiens.

Je pense que j'ai répondu à la question concernant les délais prévus. J'ai essayé de répondre à la question sur le partenariat. S'agissant de la mention qui est faite de l'embargo sur les armes dans le projet de résolution, je pense que c'est la première fois que cela est soulevé, ce qui est un signe fort prometteur pour l'Iraq qui a été soumis à un embargo pendant des années sous le précédent régime – c'est tout au moins une possibilité et nous devrions en tirer avantage.

S'agissant du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, je pense que nous avons débattu de la question avec nos amis, et nous la soulèverons à nouveau. À l'évidence, il nous faut une représentation iraquienne plus vigoureuse au Conseil et nous devons avoir voix au chapitre et ne pas être simplement représentés de façon symbolique. En fait, nous devons être solidement représentés au Conseil.

Sur la question des voisins – les voisins sont très importants et utiles, et nous devons faire appel à eux. J'ai participé personnellement à la conférence la plus récente des pays voisins de l'Iraq, et nos relations sont excellentes. Je les décrirai comme étant nettement en progrès avec tous les pays – avec l'Iran, la Turquie, la Syrie, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Koweït. Nous les informons et leur expliquons à quel point la sécurité et la stabilité de l'Iraq sont importantes et que nous avons besoin de leur coopération et de leur appui. Ils peuvent jouer un rôle très constructif en nous aidant à stabiliser la situation, et nous leur avons fait part de nos souhaits – ce qu'ils peuvent faire pour nous aider. Nous leur tendons la main, mais il est aussi très important – et je crois qu'ils en sont conscients – que nous, le peuple iraquien, déterminions nous-même notre avenir politique sans que quoi ce soit nous soit dicté ou imposé, tout en respectant leurs légitimes intérêts de sécurité nationale dans la région. C'est ainsi que nous abordons cette question.

En ce qui concerne l'autre question posée par le représentant de la Fédération de Russie, j'ai décrit le rôle que nous attendons de l'ONU. Nous avons besoin que l'ONU joue un rôle de premier plan, un rôle positif de véritable engagement. Cela ne sera pas facile, et il faudra une assistance du Conseil de sécurité et des États Membres dans leur ensemble. Des terroristes, aveuglés par la haine et par une culture de mort et de meurtre, n'opèrent aucune distinction entre des organisations humanitaires et leurs représentants, des diplomates occidentaux ou des commandants militaires sur le champ de bataille. Tous sont devenus des cibles « légitimes » pour les terroristes, et il faut assurer sécurité et protection à leurs opérations et leurs installations. Je crois que le projet de résolution précise très clairement la nécessité qu'une unité des forces multinationales protège de telles opérations et installations.

Sur la question des armes de destruction massive et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous comprenons que cette question est encore en suspens – restée non résolue à la suite de précédentes résolutions. Nous en avons parlé au sein du nouveau Gouvernement. Mais, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour l'aborder.

L'idée d'une conférence internationale circule depuis bien longtemps. Nous autres Iraquiens souhaitons recevoir autant d'aide et de soutien international que possible, pour nous aider à atteindre notre objectif de devenir un pays stable, pacifique et prospère. Mon opinion personnelle – et je vais être très franc et direct – est qu'une conférence internationale aurait dû avoir lieu il y a bien longtemps. Aujourd'hui, je crois que le moment propice pour cela a été dépassé : nous avons un projet politique; nous avons d'autres arrangements. Si l'on compare notre situation avec celle de l'Afghanistan, par exemple, je crois que l'écart temporel devient apparent. Répondons aussi à la question de ce qu'une conférence permettrait en matière d'intégration du soutien et de l'implication de la communauté internationale. Nous demandons ces choses publiquement et ouvertement, avec l'ONU comme principal organe à cet égard. Nous avons accueilli l'ONU; nous avons appelé l'ONU à l'aide; nous avons exhorté l'ONU à se réengager et à venir nous aider. Mon point de vue personnel est qu'une internationalisation de la question pourrait compliquer

les choses, même s'il y a de nombreuses manières pour les États Membres de vous aider, à titre bilatéral ou à travers le Conseil de sécurité ou l'ONU.

Enfin, j'ai vivement apprécié les paroles aimables que m'a adressées le représentant du Royaume-Uni.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Je remercie les membres du Conseil de leur patience.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères iraquien pour les éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.